

# DELIBERATION DU CONSEIL

N°2022-09/25C

---

## Objet : MODIFICATION DES TARIFS A L'ESPACE AQUASUD.

---

L'an deux mille vingt-deux, le 21 septembre, le Conseil de Communauté, dûment convoqué, s'est réuni à 18h30, à la salle Escaro à Saint-Cyprien, sous la présidence de Jean-André MAGDALOU, Vice-Président.

Nombre de membres afférents au Conseil :	37	Vote :	Pour :	22
En exercice :	37		Contre :	0
Présents :	22		Abstention :	0

**Présents :** Dominique ANDRAULT, Eliane BERDAGUER, François BONNEAU, Joëlle CANAVY, Danielle CULAT, Myriam DARDENNE, Ange GARCIA, Pascale GUICHARD, Valérie LISSARRE (à partir du point n°8), Jean-André MAGDALOU, Marie-Claude PADROS, Anne-Marie PEGAR-BOIX, Angèle PEREZ, Nathalie PINEAU, Pierre ROGE, Colette ROIG, Katia ROMAGOSA, Jean ROMEO, Manon SABARDEIL, Suzanne SICARD, Thierry SOLDÀ, Eva SOUBIELLE, Jean-Jacques THIBAUT.

**Absents excusés ayant donné procuration :** Thierry DEL POSO donne pouvoir à Nathalie PINEAU  
Alain FERNANDEZ donne pouvoir à François BONNEAU  
Jean GAUZE donne pouvoir à Marie-Claude PADROS  
Christophe MANAS donne pouvoir à Jean-Jacques THIBAUT  
Marie-Thérèse NEGRE donne pouvoir à Dominique ANDRAULT  
Robert OLIVE donne pouvoir à Jean-André MAGDALOU  
Pierre ROSSIGNOL donne pouvoir à Manon SABARDEIL  
Louis SALA donne pouvoir à Eliane BERDAGUER  
Sylvie TORRES donne pouvoir à Colette ROIG

**Absents excusés :** Stéphane CALVO, Jacques FIGUERAS, Magali FONTENEAU, Thierry LOPEZ, Thierry SIRVENTE.

**Secrétaire de séance** : Thierry SOLDÀ

**Date de convocation :** 14 septembre 2022

---

Le Président expose à l'Assemblée,

Compte tenu du problème récurrent de manque de monnaie et pour éviter la petite monnaie (0,1 et 0,2 €), il est proposé aux membres du conseil d'arrondir les montants des tarifs proposés pour l'ensemble des activités de la piscine.

De plus, à la suite de plusieurs demandes des usagers de pouvoir payer en plusieurs fois, il est proposé de mettre en place le paiement de l'abonnement annuel en 8 ou 9 fois par prélèvement.

**EN CONSEQUENCE LE CONSEIL DE COMMUNAUTE APRES EN AVOIR VALABLEMENT DELIBERE, ET A L'UNANIMITE DES PRESENTS,**

👉 **APPROUVE** la nouvelle grille tarifaire ci-jointe ;

↳ **APPROUVE** la possibilité de payer en 8 ou 9 fois l'abonnement annuel par prélèvement ;

↳ **DIT QUE** les recettes seront inscrites au budget principal de la collectivité ;

↳ **AUTORISE** le Président ou son représentant dûment habilité à signer tout document nécessaire à la bonne exécution de cette délibération.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

**Pour extrait conforme,  
Le Président**

